

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
27/04/2026

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Président : Mr Parent, Proviseur

Présents :

**Mme Dumesnil, Proviseure adjointe
M. Grosjean, Secrétaire Général
Mme Laithier, CPE**

Représentants des Enseignants : Mme Paris, Mme Lyet, M. Jourdan, Mme Pintureau, Mme Chopard

Représentants des agents : Mme Mazzoleni, Mme Azevedo

Représentants des élèves : Leelou Combier, Thiméo Paris, Pierre Faivre

Représentants des parents d'élèves : Mme Simonin, Mme Fiat, Mme Chevallier, M. Mayot, Mme Blanchon Grenot

Représentant du conseil régional : M. Druet

Représentant de la ville de Dole : M. Rebillard

M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'administration présents et il donne lecture de l'ordre du jour. Une question diverse a été posée par le collège des personnels : A quelle date sera mise en œuvre l'accessibilité du lycée Charles Nodier ?

M. le Proviseur soumet à l'approbation le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 5 février qui avait été joint à la convocation pour la présente réunion.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents (19 pour).

M. le Proviseur donne ensuite la parole à M. Grosjean, Intendant, pour qu'il présente le compte financier de l'exercice 2025

1 – Fonctionnement matériel et financier

1.1. Compte financier de l'exercice 2025

Arrivée de Mme Chopard à 18h31

M. Grosjean présente le compte financier de l'exercice 2025 à partir des documents qui avaient été remis avec la convocation et avec l'appui d'un diaporama. Il s'agit d'examiner la réalisation des prévisions budgétaires adoptées en novembre 2024 et qui ont été exécutées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

M. Grosjean propose de répondre aux éventuelles questions et besoins de précisions relatifs au compte rendu de gestion qui présente l'exécution budgétaire. Il rappelle les différents services du budget et les

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
27/04/2026

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

éclairages apportés par le rapport sur les dépenses et les recettes les plus significatives. Le rapport sur l'exécution budgétaire n'appelle pas de questions ou de remarques particulières. M. Grosjean propose ensuite d'étudier les indicateurs financiers, objet du second rapport, à partir d'un diaporama.

La contraction des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement du budget donne le résultat de l'exercice. Le montant s'établit à 32 170,49 € pour l'exercice 2025. C'est un excédent important qui s'explique essentiellement par un mieux financier du fait d'une charge de la viabilisation moins importante que prévue. Les prévisions de dépenses de viabilisation ont été établies pour 260 950 € ; leur réalisation n'a pas atteint la prévision avec un boni constaté de 19 300 € (241 698,28 € dépensés).

A cela s'ajoute, la prise en compte en recettes de l'exercice 2025 d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € versée en décembre 2024 et qui concernait un abondement du budget viabilisation.

Le résultat de l'exercice doit être affiné pour retirer les opérations budgétaires qui n'ont pas abouties à un encaissement ou un décaissement. Il faut également ajouter le résultat des opérations en capital. In fine, le lycée s'est enrichi à hauteur de 20 157,13 € en fin d'exercice. Cette somme se retrouve sur le compte bancaire du lycée au 31 décembre 2025 et elle vient augmenter le fonds de roulement financier du lycée.

A noter : le budget initial de l'exercice 2025 puis trois DBM (n°8, 11 et 15) ont organisé plusieurs prélèvements sur le fonds de roulement afin d'augmenter les ouvertures de crédit sur le budget 2025. L'autorisation de dépense devait aboutir à constater un déficit prévisionnel de -73 700 euros et non un excédent. M. Grosjean rappelle les projets financés et constate que seulement 43% des fonds ont été utilisés. Pour l'essentiel, ce sont les budgets « abondement Ligne Projets » sur le service AP (5 000 €) et le budget « abondement budget repas » (30 000 €) sur le service SRH qui n'ont pas été utilisés.

Le fonds de roulement financier s'établit à 205 053,14 € au 31/12. Si on ajoute la valeur des stocks on trouve le montant du fonds de roulement fonctionnel = 222 916,54 €. Le fonds de roulement fonctionnel est l'indicateur officiel de la richesse des établissements scolaires. En partant de la moyenne des dépenses courantes sur les trois dernières années, le lycée pourrait fonctionner 82 jours avec les moyens du fonds de roulement financier (FDRf), sans apport de trésorerie extérieur. M. Grosjean souhaite qu'une valeur de 30 jours de FDRf soit conservée sur le compte bancaire du lycée pour participer de la sécurité financière. Dans ce cas, 52 jours soit 130 450 € (104 110 € pour le service général et 26 340 euros pour le service de restauration) pourraient être utilisés pour financer des projets de dépense. M. le Proviseur appelle toutefois à la prudence au vu de la situation internationale et une possible envolée des coûts de l'énergie. M. Grosjean se propose de répondre aux questions éventuelles avant de passer au vote.

Soumis au vote, le compte financier de l'exercice 2025 est adopté sans réserves à l'unanimité (20 pour)

1.2. Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'affectation du résultat au compte de réserves du lycée est adoptée également à l'unanimité (20 pour) selon la proposition :

- + 30 007,77 euros pour le Service général.
- + 2 162,72 euros pour le Service SRH

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
27/04/2026

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1.3. Allocations étudiants – stage ERASMUS+

4 étudiantes vont bénéficier du dispositif Erasmus+ pour réaliser un stage à l'étranger. Les stages débuteront lundi 11 mai (lundi 4 mai pour une étudiante en stage au Portugal) ; ils durent 2 mois.

Le Conseil d'administration doit voter le montant des allocations qui seront versées à chaque étudiante dans la limite du budget alloué et des règles fixées.

Proposition :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le principe du versement d'une allocation qui sera versée à chaque étudiant stagiaire inscrit au dispositif Erasmus+

Montants :

- Malte, Portugal (G2) : allocation 1 237 € pour deux étudiantes
- Grèce (G2) : allocation 1 323 € pour deux étudiantes. La distance plus importante pour se rendre en Crète a été prise en compte.

Soit au total 5 120 € financés à partir des moyens alloués dans le cadre du dispositif ERASMUS+ (subvention 2025/2027, 9 900 €).

Les montants ont été calculés par M. Verpillat, référent Erasmus+ et validés par l'agence européenne.

Précision apportée : l'agence européenne a versé 80% des fonds à titre d'avance et les 20% restants seront payés au vu des rapports qui seront produits pour justifier l'utilisation des fonds.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour).

1.4. Décisions budgétaires modificatives pour information n°1 à 8 (2026)

Le document budgétaire avait été communiqué avec la convocation. M. Grosjean rappelle le principe des décisions modificatives présentées pour information et se propose de répondre aux éventuelles questions.

1.5. Décision budgétaire modificative pour vote n°9

Plusieurs projets de dépenses sont expliqués. Un tableau qui récapitule les lignes budgétaires proposées pour un abondement est projeté à l'écran. Les incidences sur le fonds de roulement sont également présentées.

M. Grosjean explique que plusieurs projets proposés pour un financement par le Plan pluriannuel d'équipement de la Région n'ont pas été pris en compte en 2026. L'utilisation des moyens du fonds de roulement permettrait de satisfaire certaines demandes jugées prioritaires pour une acquisition en 2026.

Ex : renouvellement de l'équipement du foyer des élèves, matériels pour l'EPS, renouvellement d'armoires à casiers pour les élèves, achat d'une hotte aspirante pour les travaux pratiques en SVT...

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
27/04/2026

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

A noter : la Région BFC a doté le lycée d'un robot-laveur cette année au titre d'une expérimentation de nouvelles technologies. L'équipement permet de nettoyer en autonomie la piste du gymnase (600 m²) pendant que l'agent entretient les vestiaires. L'investissement est conséquent (15 240 €) mais le robot s'avère efficace ; il permettra un récurage plus régulier en supprimant la pénibilité de l'entretien des grandes surfaces.

Question de Timéo Paris « Est-ce de fabrication européenne ? »

Réponse de Mr Grosjean : *après vérification, le siège social du fabricant se trouve aux Pays-Bas (conception, ingénierie). Les usines se trouvent en Allemagne et aux Etats Unis.*

M. Jourdan demande si les salles de SVT seront concernées par le renouvellement des rideaux comme il l'a déjà demandé à plusieurs reprises. M. Grosjean explique que la priorité sera donnée par la lingère en fonction de l'état et de l'ancienneté des équipements. Pour l'instant, d'autres salles sont plus prioritaires. Le renouvellement n'est pas uniquement fonction d'un budget. Il dépend aussi de la disponibilité de la couturière spécialisée en ameublement et qui travaille en auto-entreprise.

Après ces échanges, il est proposé de passer au vote de la DBM n°9. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents (20 pour).

2 – Questions diverses

M. Grosjean donne tout d'abord deux informations :

* Le lycée accueillera un nouveau chef de cuisine au 1^{er} septembre 2026, M. Samuel Somnard, actuellement chef de cuisine du lycée Prévert.

* Le lycée est concerné par plusieurs chantiers depuis février qui vont se dérouler le plus souvent pendant les congés :

- Enclouage des petites cages d'escalier du bâtiment Dames d'Ounans pour améliorer la sécurité en cas d'incendie ;
- Fin du chantier de relamping entamé en 2019 (généralisation de l'éclairage par leds afin de bénéficier d'économies d'énergie) ;
- Rénovation du système d'alarme de sonneries de cours / alarmes PPMS ;
- Isolation thermique des combles du bâtiment Dames d'Ounans.

M. le Proviseur répond ensuite à la question posée par les personnels administratifs et de service : A quelle date sera mise en œuvre l'accessibilité du lycée Charles Nodier ? M. le Proviseur a rencontré et interrogé à ce sujet M. Drouot, Directeur du Patrimoine et de la gestion Immobilière de la collectivité de tutelle à l'occasion d'une réunion organisée à Besançon le 11 mars. Voici la réponse qui a été apportée : la mise en accessibilité aurait dû être achevée dans les délais légaux, en 2015. Le propriétaire a bénéficié d'un délai supplémentaire, contractualisé avec la préfecture via un « Agenda d'accessibilité programmée Ad'ap ». La mise en accessibilité devrait être effective en 2027. Mais il n'en sera rien. La Région BFC a fait réaliser deux

Lycée Charles NODIER
6 Grande Rue
BP 28
39107 DOLE Cedex
N°RNE : 0390012B

N° de la séance : 1
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
27/04/2026

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

diagnostics de mise en accessibilité dont le dernier était accompagné de plans et d'une programmation des travaux. Cependant, les budgets nécessaires à la réalisation de ces travaux manquent du fait d'une diminution des financements des collectivités locales par l'Etat.

Question de M. Mayot : « connaît-on le chiffrage des besoins d'investissement pour ces travaux ? » M. Grosjean répond que le chiffrage a été effectué mais qu'il ne nous a pas été communiqué.

Plusieurs lycées sont dans la même situation, souvent des établissements qui connaissent des contraintes (ex : bâtiment classé aux monuments historiques).

Normalement, la Région devra s'acquitter l'année prochaine d'amendes pour ne pas avoir respecté les délais prescrits par la loi. Des arbitrages devraient intervenir prochainement ; les élus vont peut-être infléchir le Plan pluriannuel d'Investissement de la collectivité pour prendre en compte la baisse des moyens et redéfinir les priorités pour les travaux.

Il est important de noter que la Loi Elan de 2018 a instauré des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ce qui a ajouté une contrainte budgétaire supplémentaire pour les collectivités.

Peut-être la collectivité a-t-elle envisagée également des regroupements de lycées sur Dole pour prendre en compte la baisse démographique qui va s'accroître les prochaines années. Ce qui justifierait le fait de ne pas vouloir investir des sommes importantes dans un bâti à l'avenir incertain.

Fin de séance 19h35